



Accessoires pour malentendants: le salut par la technologie

Désormais, entendre et communiquer est beaucoup plus facile pour les malentendants

Depuis quelques années, les malentendants ont à leur disposition de nombreux accessoires qui permettent, en plus des appareils auditifs, d'améliorer leur quotidien.

Chaque malentendant doit bien se renseigner et réfléchir au moyen auxiliaire qui convient le mieux à son cas personnel. Inconvénient majeur: le coût de ces dispositifs, trop rarement remboursés par les assurances.

Pour les malentendants, cela a été un immense bond en avant. Car l'arrivée des appareils auditifs numériques a représenté un saut inestimable en termes de miniaturisation

et de qualité de la restitution du son. Ainsi, de longue date, ces appareils ont constitué le pilier de ce que l'on appelle, dans le langage des assurances sociales, la voie royale vers la « réhabilitation » des personnes malentendantes, en permettant, de manière plus ou moins efficace, leur réinsertion dans la vie sociale et/ou professionnelle.

En dépit de ces apports considérables, d'autres moyens techniques peuvent également considérablement aider le quotidien des malentendants. Des aides techniques (vibreurs, avertisseurs lumineux, boucles magnétiques, etc.) qui, bien que parfois injustement tombés en désuétude, ont largement fait la preuve de leur efficacité. Depuis quelques années en outre, ces aides ont connu un véritable regain d'intérêt, grâce à

l'arrivée de nouvelles technologies de communication, systèmes FM, bluetooth, etc., très performantes.

Choix réfléchis

Pour utile qu'il soit, le recours à ces accessoires doit néanmoins être particulièrement réfléchi et mûri par la personne malentendante, si possible avec le concours de son audioprothésiste. Chacun en effet, en fonction de sa situation personnelle, de son âge, du type et du degré de sa perte auditive, mais aussi de son aisance avec les nouvelles technologies, devra évaluer de la manière la plus fine possible l'étendue de ses besoins, et la capacité des aides disponibles à y répondre (lire en page 12 l'interview d'Anne-Lise Baligand, audioprothésiste). Dernier paramètre enfin, les possibilités financières des malentendants, qui limitent singulièrement l'accès aux accessoires auditifs, l'Assurance Invalidité (AI) n'entrant que rarement, et dans des cas très précis, en matière (lire l'encadré page 13).



Les réveils lumineux, un moyen pratique de contourner une perte auditive



Un grand choix !



Discrétion et ergonomie caractérisent les nouveaux boîtiers

Les boudes magnétiques

La généralisation des systèmes FM et l'arrivée du bluetooth vont-elles rendre obsolètes les bonnes vieilles boucles magnétiques qui, après des décennies de bons et loyaux services, pourraient ainsi se retrouver aux oubliettes ? « Certainement pas pour l'instant, répond Anne Grassi, responsable des boucles magnétiques chez forum écoute. Dans les grands espaces, elle est incontestablement plus pratique que les systèmes FM qui, dans les amphithéâtres par exemple, peuvent transmettre des bruits gênants. En fait, tous ces systèmes ne sont pas en concurrence mais bel et bien complémentaires ». Autre intérêt: la connexion avec un téléphone fixe équipé d'une bobine à induction, dès lors que l'appareil auditif comprend la fameuse position « T ». « Cela existe depuis très longtemps et permet de très bien entendre à partir d'un téléphone fixe, observe une audioprothésiste lausannoise. C'est une technologie efficace et peu onéreuse, que les malentendants n'utilisent malheureusement pas assez ! » Et d'ajouter: « peut-être parce que nous, les audioprothésistes n'en parlons pas assez, alors que les boucles magnétiques ont largement fait leurs preuves ! »

Le système FM



Les systèmes fm permettent de suivre des cours avec efficacité et discrétion

La technologie FM (pour « modulation de fréquence ») est une technologie sans fil qui aide les personnes à mieux comprendre la parole et les sons dans les situations bruyantes. Disponible depuis près d'une vingtaine d'années, elle implique l'existence d'un émetteur - le microphone qui recueille le son à la source -, et qui l'envoie directement par ondes radio vers un minuscule récepteur, lui-même connecté à l'appareil auditif du malentendant.

« C'est une technologie mobile, efficace, peu coûteuse et qui ne nécessite pas d'installation préalable, observe un malentendant. Elle me permet d'écouter, sans aucun fil, la télévision ou la radio, d'entendre les sons au téléphone, de participer à des conversations dans un restaurant, et c'est très agréable ». Autre avantage: plusieurs malentendants, pour peu qu'ils disposent du récepteur approprié et correctement réglé, peuvent bénéficier des sons émis par un seul récepteur, raison pour laquelle, la FM reste particulièrement prisée dans les classes pour les élèves ayant des problèmes auditifs. Dans les plus grands espaces, comme les amphithéâtres par exemple, ou les lieux publics, il sera en général plus utile d'avoir recours à une boucle magnétique (voir ci-contre). Enfin, contrairement au système infrarouge, en voie de désuétude, les ondes radio ont l'avantage de pouvoir traverser les objets et les murs, et fonctionnent également en plein air. En général, l'AI rembourse sans discussion les systèmes FM pour les enfants et les étudiants, les adultes devant en revanche remplir une demande dûment motivée.

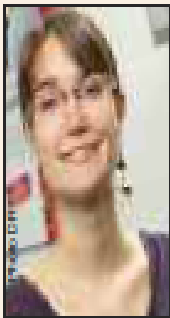
Le bluetooth



Le bluetooth représente aujourd'hui ce qui se fait de mieux en matière de technologie sans fil. Grâce à lui, le malentendant peut connecter son téléviseur ou son téléphone mobile et entendre directement le son à l'intérieur de son appareil auditif, via un petit boîtier que l'on porte autour du cou. Pour le malentendant, plus besoin donc d'appliquer son téléphone vers l'appareil auditif pour entendre. « Avant, explique un audioprothésiste, le malentendant devait placer le combiné du téléphone sur le microphone de l'appareil auditif, ce qui n'est pas évident, et en plus il arrivait aussi que l'on entende des sifflements. Avec cette nouvelle technologie, il n'y a plus ce genre de problème, et c'est d'autant plus intéressant que tous les téléphones mobiles, y compris ceux d'entrée de gamme, sont aujourd'hui équipés du bluetooth ! » Autre avantage du bluetooth, il est moins encombrant. Petit détail et non des moindres: le coût du boîtier bluetooth qui peut atteindre plusieurs centaines de francs, et qui n'est pas remboursé par les assurances. « C'est le rêve, il faut le reconnaître, admet une malentendante. L'inconvénient, c'est que par sécurité, les constructeurs ne coupent pas totalement l'appareil auditif, ce qui laisse un petit bruit de fond qui peut parfois s'avérer gênant, surtout lorsque l'on téléphone en plein air ! »

Les avertisseurs sonores ou lumineux

De nombreux dispositifs existent pour alerter les personnes qui n'entendent pas les sonneries. Grâce à eux, lorsque le téléphone ou le réveil sonne, lorsque l'on frappe à la porte, le malentendant est automatiquement alerté. Il s'agit le plus souvent d'avertisseurs lumineux ou vibrants qui se déclenchent en cas de signal sonore. Très efficaces, ils ont en outre l'avantage d'être peu coûteux et largement disponibles en magasins spécialisés. Enfin, des amplificateurs de sonnerie qui démultiplient le volume du son peuvent également être utilisés, particulièrement sur le téléphone fixe. Ils ont juste l'inconvénient... de gêner l'entourage dans le cas où celui-ci entend correctement.



Anne-Lise Baligand,
audioprothésiste

« Chacun doit prendre ce qui lui convient »

Audioprothésiste à Lausanne chez Amplifon depuis 3 ans, Anne-Lise Baligand porte un regard affûté sur les nouvelles technologies proposées aux malentendants...

Son conseil: bien réfléchir à ses besoins, et tester les accessoires avant de les acquérir.

La révolution informatique et numérique a modifié le quotidien de chacun d'entre nous. Cela a-t-il également été le cas de tous pour les malentendants ?

Il faut bien distinguer deux éléments: il est incontestable que le numérique a d'une manière générale permis de faire un énorme bon technologique en terme d'appareillage auditif pour les malentendants. En revanche, le recours aux divers accessoires ne rencontre pas forcément une énorme adhésion chez certains malentendants, car il s'agit souvent d'une population qui est parfois âgée et qui est moins à l'aise avec tout ce qui est nouvelles technologies. Mais il est vrai que de plus en plus de personnes se montrent très intéressées et souhaitent pouvoir bénéficier des avancées les plus récentes.

Selon vous, quelle est l'innovation technologique qui est la plus prometteuse pour l'avenir ?

Les possibilités offertes par le bluetooth sont une véritable révolution. Ce mode de transmission permet au malentendant d'entendre sa communication téléphonique directement dans son appareil auditif (par exemple, car il en est de même pour la TV, le GPS...), le tout sans aucun fil, et cela représente une très grande avancée! Plus besoin d'approcher le téléphone mobile de son oreille!

Ces immenses progrès technologiques ont-ils des inconvénients ?

Au niveau fonctionnement, ces technologies marchent globalement très bien. Elles sont de plus en plus faciles d'utilisation et de plus en plus fiables. Par exemple, en ce qui concerne la transmission, il n'y a aucun inconvénient du type coupures ou interruptions de communication, etc. A mon sens, le plus grand problème qui se pose aujourd'hui est celui de la compatibilité entre les différents appareillages. Souvent, des patients ne peuvent bénéficier d'un accessoire car il n'est tout simplement pas compatible avec leur appareil auditif, chaque fabricant développant ses propres

standards. On peut aussi se demander si l'accessoire sans fil dont le patient fait l'acquisition aujourd'hui sera toujours compatible avec les prochains appareils auditifs qu'il pourrait acheter!

A quoi faut-il s'attendre dans les années à venir ?

Les accessoires pour malentendants représentent clairement un domaine très porteur, et tous les fabricants proposent désormais leurs propres systèmes sans fil! Le problème est que chaque système nécessite un appareillage différent, par exemple un pour la télévision, un pour le téléphone mobile, etc... A l'avenir, il faudra s'attendre à une réelle simplification, les appareillages seront concentrés, discrets et plus pratiques. D'ailleurs, un fabricant vient de sortir un boîtier unique pour l'ensemble des médias!

Quel rôle peuvent jouer les malentendants dans cette évolution ?

Les malentendants sont sans cesse en demande de systèmes faciles d'utilisation pouvant leur simplifier la vie. Il est donc important qu'ils expriment leurs attentes et leurs besoins, car nous n'hésitons pas à faire remonter leurs remarques aux fabricants. Cela oblige ceux-ci à améliorer, simplifier leurs produits, sans cesse, d'autant qu'en ce domaine, il reste beaucoup à faire!

Ces nouveaux moyens auxiliaires ont un coût. Qui va les assumer ?

Les malentendants assumeront en grande partie ces coûts! D'une manière générale, l'AI n'intervient que sous certaines conditions, pour rembourser des technologies qui permettent de faciliter la formation ou l'activité professionnelle. Lorsqu'elle considère qu'il s'agit d'une situation qui relève plus du confort que de la nécessité, elle n'entre pas en matière!

Quel conseil donneriez-vous à un malentendant qui souhaite s'équiper de manière optimale ?

Il n'existe pas d'option toute faite: ce qui est important, c'est de vraiment pouvoir évaluer ses besoins en fonction de sa situation personnelle, de bien réfléchir à l'utilisation qu'on fera de ces technologies... Ensuite, avant d'acquérir quoi que ce soit, il faut vraiment prendre le temps de les tester... En tant qu'audioprothésistes, nous mettons à disposition des malentendants les différents accessoires pour qu'ils les essaient en situation réelle, y compris à leur domicile!

*Propos recueillis
par Cbaraf Abdessemed*

Le coût, un obstacle majeur

Pour efficaces et utiles qu'ils soient, les divers accessoires disponibles aujourd'hui se heurtent à un inconvénient majeur: leur coût. Et à l'heure où les conditions de remboursement des appareils ont fait l'objet d'un sérieux durcissement (lire notre dossier dans le numéro 50 dans *aux écoutes*, mars 2011),

une amélioration du remboursement des accessoires n'est certainement pas à l'ordre du jour. A l'heure actuelle, l'Assurance invalidité (AI) n'entre en matière que sous certaines conditions, et pour des technologies susceptibles d'améliorer l'insertion scolaire ou professionnelle, à partir d'un coût de 400 francs. Les demandes doivent d'ailleurs être dûment motivées, et l'AI étudie chaque cas individuellement. « Certains accessoires dits de confort, ne devraient pas être considérés comme tels,

s'insurge Anne Grassi, de forum écoute. L'assurance sociale estime qu'il s'agit d'un luxe et il n'est jamais garanti qu'on en obtienne le remboursement. Or ces accessoires permettent une écoute plus confortable, ce qui n'est jamais du luxe pour un malentendant ! » Quant aux retraités, la situation est encore plus simple: l'AVS n'entre tout simplement jamais en matière pour le remboursement des accessoires auditifs, qui restent à l'entière charge des rentiers malentendants !

CbA